

COURS SEVIGNE
REGLEMENT INTERIEUR
Classes maternelles et primaires

• **PREAMBULE : OBLIGATION SCOLAIRE**

Aucune atteinte ne doit être portée aux activités d'enseignement, au contenu des programmes et à l'obligation d'assiduité des élèves. Ceux-ci doivent suivre les enseignements correspondant à leur niveau de scolarité, tels qu'ils sont définis dans leur contenu et leurs horaires.

En aucun cas, un élève ne pourra refuser d'étudier certaines parties du programme, ni se dispenser de certains cours. En cas de manque d'assiduité ou de refus de suivre un enseignement, une mise en demeure sera adressée à la famille. Si cette mesure n'est pas suivie d'effet, des poursuites disciplinaires seront engagées.

Au moment de l'inscription d'un enfant, les parents devront prendre connaissance des instructions officielles et principes du Ministère de l'Éducation Nationale Française. La confirmation de l'inscription vaudra acceptation.

• **UNIFORME :**

Pour les classes maternelles : TPS, PS, MS : Robe ou chemisette et short à petits carreaux bleu ciel et blancs (tissu Vichy).

De la Maternelle Grande Section (GS) jusqu'au CM2 :

Filles : tenue à grands carreaux bleu marine et blanc (Vichy)

Garçons : tenue kaki/beige (short+ T-shirt sans logo ou chemisette)

Tenue de gymnastique :

- short/cycliste bleu marine (bandes blanches)
- T-shirt Cours Sévigné
- chaussures de sport.

Si l'uniforme n'est pas réglementaire, l'élève ne sera pas admis en classe
Le T-shirt Sévigné pour l'EPS est obligatoire pour toutes les classes.

Prévoir un nombre d'uniformes suffisant, les petits se salissent beaucoup.

• **HORAIRES DES COURS : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi**

• **MATIN : le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi**

entrée à 7 h 30 et sortie à 11 h 30

ou 12 h 30 si soutien/aide personnalisée ou étude surveillée

• **APRES-MIDI : le mardi et jeudi uniquement : nouveaux horaires**

entrée à 13 h 30 et sortie à 15 h 30

ou 16 h 30 si étude surveillée

• **RETARDS** : (après 7 h 45 de la GS au CM2)
 (après 8 h 15 de la maternelle TPS à MS)
 (après 13h45 les après-midis)

• **Passés ces horaires, le portail restera fermé et vos enfants n'auront plus accès aux classes afin de ne pas perturber les activités déjà en cours.**

• **Il sera alors inutile d'insister auprès du gardien, du secrétariat ou de la direction, d'avance merci.**

Tout enfant qui arrive après l'heure d'entrée en classe, **doit se présenter au secrétariat avec la personne qui l'a déposé**, pour expliquer les raisons de son retard et se faire délivrer un billet d'entrée en classe.

Les enseignants ne doivent accepter l'enfant en classe que s'il est muni de ce billet.

Trop de retards cumulés/réguliers nuisent à l'enfant, les parents seront alors rappelés à l'ordre. Les soucis de circulation sont connus de tous et chacun doit en tenir compte.

- **SORTIE DES CLASSES**

Les parents sont tenus de reprendre leurs enfants à **l'heure de la sortie des classes.**

Les enfants des classes primaires peuvent être autorisés à quitter l'école et à rentrer seuls à la maison si les parents en font la demande (feuille d'autorisation de sortie à prendre auprès de l'institutrice).

Dans les classes maternelles, les personnes autres que les parents, autorisées à emmener les enfants doivent avoir une carte d'autorisation (à retirer au secrétariat).

- **HORAIRE D'OUVERTURE DES PORTAILS – SECURITE**

Les enseignants sont tenus d'assurer, à tour de rôle, une surveillance pendant 10 mn avant l'entrée en classe.

A la demande des parents, les portails sont ouverts le **matin à 7 h, l'après-midi à 13 h 15**

Afin d'assurer la sécurité des enfants qui se trouveraient dans l'école en dehors des heures de surveillance des enseignants :

- le Petit cours est ouvert et surveillé par un gardien de l'école :

Matin : de 7 h à 7 h 30
de 11 h 30 à 11 h 45 / de 12 h 30 à 12 h 45

Après-midi : de 13 h 15 à 13 h 30
de 15 h 30 à 15 h 45
et jusqu'à 16 h 45 pour les enfants restant en études surveillées.

Avant et après ces horaires, la sécurité de l'enfant n'est pas assurée par l'école.

- **ABSENCES**

Toute absence doit être expliquée et justifiée par les parents, soit verbalement auprès de l'enseignant, soit par une note écrite dans le cahier de liaison.

Pour une absence de plus de trois jours, un certificat médical est exigé.

- **MALADIE**

- **Un enfant malade ou févreux doit être gardé à la maison**

Les enfants qui présentent des infections cutanées (boutons infectés, impétigo, etc..) ne sont pas acceptés en classe. Dans les cas de maladies éruptives contagieuses, les délais d'éviction doivent être respectés. En particulier, dans les cas de varicelle, les enfants ne sont pas acceptés en classe tant que toutes les croûtes ne sont pas tombées.

Les parents sont tenus de fournir un certificat médical de non contagion.

Les parents doivent nous signaler les cas de **rubéole** afin que nous puissions en avertir les familles.

En général, toute maladie grave présentant un risque contagieux doit être signalée immédiatement à la Directrice

- **ACCIDENTS**

A l'inscription, une fiche médicale (2 ex) sera remise aux parents, à charge pour eux de la retourner au secrétariat dûment remplie et signée. Les renseignements demandés pourront être utiles en cas d'accident nécessitant une prise en charge médicale ou une évacuation.

- **DISPENSES SPORTIVES**

Les élèves qui ne peuvent suivre les cours d'E.P.S. doivent présenter un certificat médical.

- **CALENDRIER SCOLAIRE**

Les dates officielles et impératives de rentrée et sortie des classes ainsi que celles des petites vacances sont fixées par M. le Conseiller Culturel de la Mission de Coopération et d'Action Culturelle, conformément aux instructions en vigueur.

Les enfants sont tenus d'être présents à l'école pendant toute l'année scolaire pour que leur scolarité soit validée.

Tout départ anticipé, tout retard au retour des vacances scolaires, doit faire l'objet d'une justification écrite et motivée qui sera examinée par la direction, après consultation de l'enseignant.

- **DIVERS**

De l'eau fraîche est servie aux enfants pendant les récréations et après les cours de gymnastique. L'autorisation d'amener les gourdes est laissée à l'appréciation de chaque enseignant.

- **Accès des parents à la cour et aux classes / RV avec l'enseignant : pour les mêmes raisons de SECURITE, les dispositifs 2016 de restrictions d'accès sont reconduits pour cette année scolaire : seuls les parents/chauffeurs/nounous des classes maternelles/cycle1 de la TPS à la GS ont accès à la cour, et ce OBLIGATOIREMENT MUNIS DU BADGE.**
 - **Accès autorisé et libre pour la Maternelle avec badge**
 - **Accès uniquement sur rendez-vous écrit (cahier de liaison) du CE1 au CM2 pour rencontrer l'enseignant.**
 - **Les nouveaux badges seront distribués dans les classes dès la rentrée :**
 - * badge d'accès à la cour pour les maternelles (cordon tour de cou)
 - * badge autocollant pour le véhicule (à coller sur le pare-brise)

- **TRES IMPORTANT :**

- Sont interdits :**
- les bonbons, chewing-gums, sucettes, ...**les chips pour les collations**
 - les bijoux (l'école décline toute responsabilité en cas de perte)
 - les jouets, jeux
 - **les parapluies** : prévoir un imperméable
 - les tongs, les sabots/crocs, les chaussures à talons ou fantaisie **ne tenant pas aux pieds**
 - les chaussures de sport à CRAMPONS
 - les téléphones portables
 - les tablettes, tout matériel électronique, console de jeux...
 - **tout objet « hors contexte scolaire »**
 - **tout objet précieux ou potentiellement dangereux**

Il est demandé aux parents de ne pas remettre aux enfants des enveloppes contenant de **l'argent liquide ou un chèque** pour le **Secrétariat**.

L'argent (chèques ou espèces) ne doit pas transiter par les mains des enfants. Tout paiement doit impérativement être effectué par vos soins au Secrétariat.

L'école ne saurait être tenue responsable de la disparition d'argent ou de chèque confiés à des enfants.

Les enfants ne doivent apporter de l'argent à l'école que dans des cas très précis (sorties scolaires, photo de classe, etc....).

Dans ces cas uniquement, une note est mise dans le cahier de liaison et l'argent est collecté par l'enseignant.

- **COMPORTEMENT DES ELEVES**

Il est demandé aux élèves un comportement correct dans la classe, dans la cour et aux abords de l'école, ainsi qu'une **attitude polie et respectueuse** envers tout le personnel de service, les enseignants et leurs camarades.

En cas de non respect du règlement, diverses sanctions peuvent être appliquées :

- **Avertissement sur le carnet de correspondance**
- **Convocation des parents**
- **Renvoi/exclusion temporaire**
- **Renvoi/exclusion définitif/ve**

Pour certains cas, spécifiquement les renvois temporaires de 3 jours, un engagement / contrat de travail et/ou conduite sera signé par toutes les parties concernées : élève, parents, enseignant et direction.

- **CLASSES MATERNELLES**

IMPERATIF : marquer **le NOM et le Prénom de l'enfant en entier** sur le devant de la robe ou de la chemisette de façon très lisible **et cela dès le jour de la rentrée,** pour faciliter la tâche des enseignantes.

Celles-ci sont autorisées à refuser l'accès en classe, le jour de la rentrée, si le nom de l'enfant n'est pas marqué.

Prévoir, pour apporter le goûter, un petit sac à dos en pagne.

Marquer aussi le **NOM et le Prénom** de l'enfant sur le sac pour faciliter le travail de l'enseignante.

Il est important que tous les enfants aient un goûter chaque jour, matin et après-midi pour la récréation.

Apporter du rechange à la rentrée (une ou deux petites culottes et tenues de rechange) marquées au nom de l'enfant et pliées dans un sac en plastique transparent.

Apporter pour la classe, à la rentrée et chaque trimestre :

- 2 boîtes de kleenex
- 2 rouleaux de papier essuie-tout.

- **HORAIRES et RETARDS :**
- **Les horaires de classe sont impératifs et doivent être respectés**
- **voir les tolérances uniquement pour les classes Maternelles de la TPS à la MS (§ retards)**

Après 8 h 15 et 13 h 45, le portail sera définitivement fermé pour la demi-journée, ceci afin de ne pas déranger la vie de la classe et de ne pas perturber les activités pédagogiques déjà en cours.

**1/9/2016
La Direction**

Date et signature : _____ des parents : _____ de l'élève :